

DEPARTEMENT DE LA REUNION

Centre Communal d'Action Sociale

CONSEIL D'ADMINISTRATION

SEANCE DU 7 AVRIL 2025 A 9 HEURES 30

Affaire N°7 : Vote du budget primitif 2025

Objet : Affaire N°7:
Vote du budget primitif 2025

**EXTRAIT DU PROCES -VERBAL DES
DELIBERATIONS
SEANCE DU 7 AVRIL 2025**

L'an deux mille vingt cinq, le sept avril, à neuf heures et trente minutes, les membres du conseil d'administration du CCAS de Saint-Joseph se sont réunis en session ordinaire, dans ses locaux.

ETAIENT PRESENTS

MEMBRES ELUS	Membre issu du Conseil Municipal Monsieur Harry MUSSARD
	Membre issu du Conseil Municipal Madame Rose Andrée MUSSARD
	Membre issu du Conseil Municipal Madame Marie Josée HUET
MEMBRES NOMMES	Représentant des associations de retraités et de personnes âgées CLUB DE LA PAIX – Monsieur Léonus MOREL
	Représentante des associations de personnes handicapées HANDISPORT – Madame Joceline HUET

Les membres en
exercice étaient de : 9

Présents : 5

Procuration : 0

Exprimés : 5

Résultat du vote

- Pour : 5

- Contre : 0

- Abstentions : 0

ETAIENT ABSENTS:

MEMBRES ELUS	Monsieur le Maire Président du CCAS Monsieur Patrick LEBRETON
	Membre issu du Conseil Municipal Madame Vanessa COLLET
MEMBRES NOMMES	Représentant des associations œuvrant dans le domaine de l'insertion et de la lutte contre l'exclusion AJMD - Monsieur Yannis CAZEAU
	Représentant des associations Familiales UDAF- Monsieur Charles VIENNE

Après avoir constaté que le quorum est atteint, et que le conseil peut valablement délibérer, le Vice Président ouvre la séance.

Il est procédé conformément à l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales à l'élection d'une secrétaire prise au sein du conseil : Madame Marie Josée HUET, membre élue issue du conseil municipal, ayant obtenu l'unanimité des membres présents, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Le débat concernant les orientations budgétaires a eu lieu le 13 mars dernier.

À cette occasion, une présentation a été faite, pour la préparation du budget primitif 2025, de l'analyse des informations financières rétrospectives et prospectives du CCAS de SAINT-JOSEPH.

La situation de 2024 a été maîtrisée grâce notamment au soutien financier de la ville de Saint-Joseph. Le CCAS a pu améliorer ses équilibres financiers. Cependant la vigilance reste de mise car même si la décrue de l'inflation se confirme on constate également une diminution des aides de l'État sur les contrats aidés (PEC) pour cette année 2025.

Il est précisé que le budget 2025 est équilibré avec la reprise des résultats 2024.

Aussi, nous avons pu contenir les charges de personnel à un niveau acceptable pour ne pas détériorer nos épargnes futures. Toutefois, il est envisagé de rééquilibrer les effectifs physiques au cours de cette année afin de mener à bien nos missions au service de la population.

Il importe aussi de rappeler que le CCAS de SAINT-JOSEPH n'est toujours pas endetté et que nous n'aurons pas recours cette année encore à des emprunts ou des lignes de trésorerie qui auraient généré des frais financiers.

Tous ces efforts de gestion nous ont donc permis de maintenir nos aides auprès des personnes en difficulté que ce soit sous forme de « chèques d'accompagnement personnalisé » ou d'aides directes.

Le CCAS reste donc le principal acteur social de la politique communale avec le soutien de la Ville de SAINT-JOSEPH mais aussi du Département comme nous allons le présenter dans la partie ci-après.

I. La section de fonctionnement

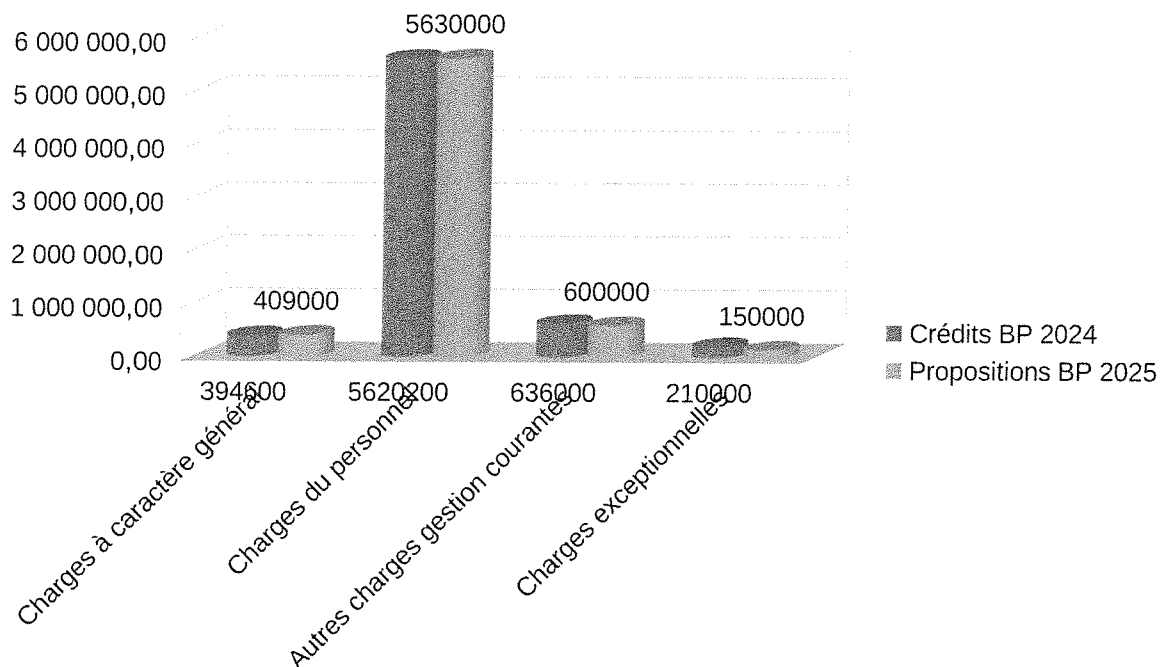
En préambule, la section de fonctionnement s'équilibre en dépenses et en recettes pour un montant de 6.909 000,00 euros en légère baisse soit -0,39 %.

I.1. Les dépenses de fonctionnement

Le tableau ci-après compare les prévisions de crédits ouverts au budget primitif (BP) de 2024 et ceux proposés dans le cadre BP de l'exercice 2025.

Chapitres	Libellés	Crédits BP 2024	Propositions BP 2025	Variation 2025/2024
011	Charges à caractère général	394 600,00	409 000,00	3,65 %
012	Charges du personnel	5 620 200,00	5 630 000,00	0,17 %
65	Autres charges gestion courantes	636 000,00	600 000,00	-5,64 %
67	Charges exceptionnelles	210 000,00	150 000,00	-28,57 %
DÉPENSES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT		6 860 800,00	6 789 000,00	-1,05 %
042	Opération d'ordre	75 200,00	120 000,00	59,57 %
DÉPENSES TOTALES DE FONCTIONNEMENT		6 936 000,00	6 909 000,00	-0,39 %

Les évolutions 2025/2024 des dépenses réelles de fonctionnement sont représentées dans le graphique suivant.



Les charges à caractère général augmentent de 3,65 % environ, notamment pour faire face aux charges de fonctionnement du centre social .

Nous constatons que, comme cela a été précisé lors du débat sur le rapport d'orientations budgétaires, les charges de personnel se stabilisent en 2025. Elles représentent 82,93 % des charges réelles de fonctionnement.

Le chapitre 65 baisse de 5,6 % mais de manières inégales en fonction des natures de dépenses. En effet, les aides facultatives augmentent légèrement alors que les soutiens aux associations ainsi que les droits d'utilisation informatique en nuage baissent.
Le chapitre 67 accuse également une baisse comme annoncé lors du vote du budget de l'année dernière.

Les dépenses d'ordre comptabilisent uniquement les amortissements qui sont pratiqués sur les biens corporels et incorporels.

I.2 Les recettes de fonctionnement

La ville de SAINT-JOSEPH reste le principal financeur du budget du CCAS avec une subvention de 3,65 millions d'euros, soit 1,38 % de plus que l'année dernière.

Le Conseil Départemental intervient dans le financement des APA, des aides ménagères et en faveur des personnes en situation de handicap à hauteur d'un peu plus de 1,504M€.

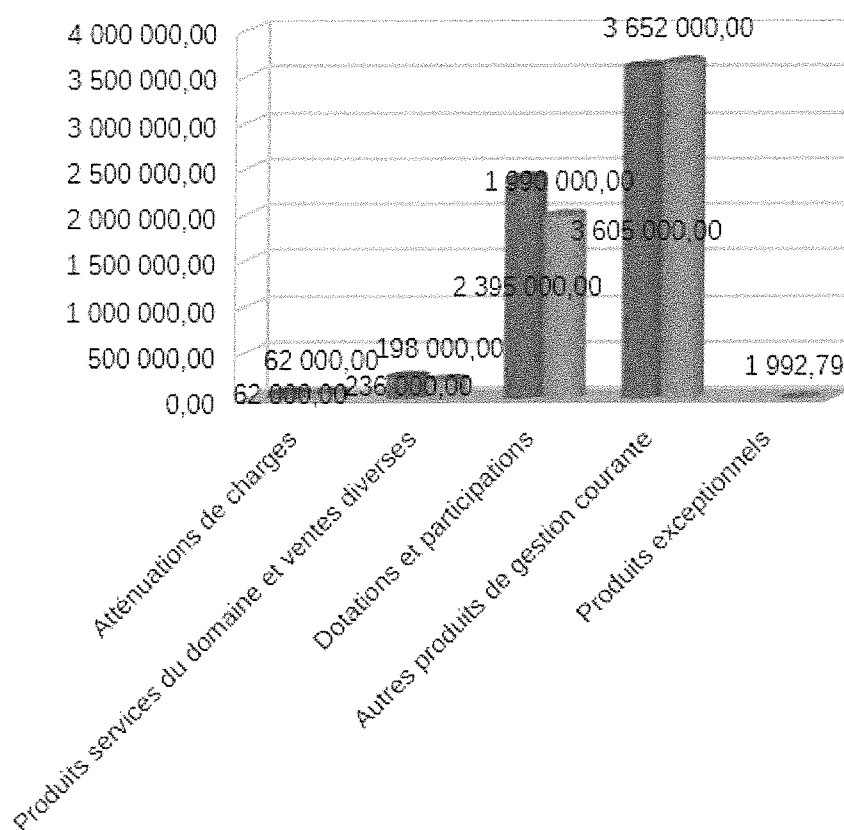
Le reste des recettes provient des remboursements de l'État des contrats aidés, de la CGSS, de la CAF et de la participation de la CASUD sur des dispositifs liés au logement.

Chapitre	Libellés	Crédits BP 2024	Propositions BP 2025	Variation 2025/2024
013	Atténuations de charges	62 000,00	62 000,00	0,00 %
70	Produits services, domaine et vente divers	236 000,00	198 000,00	-16,10 %

74	Dotations et participations	2 395 000,00	1 990 000,00	-18,91 %
75	Autres produits de gestion courante	3 605 000,00	3 652 000,00	1,30 %
77	Produits exceptionnels	175,96	1 992,79	Non significatif
RECETTES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT		6 298 175,96	5 903 992,79	-6,26 %
042	Opération d'ordre	10 200,00	16 000,00	56,86 %
002	Résultat reporté	627 624,04	989 007,21	57,58 %
RECETTES TOTALES DE FONCTIONNEMENT		6 936 000,00	6 909 000,00	-0,39 %

Les recettes d'ordre au chapitre 042 constatent l'amortissement des subventions reçues. Ce montant est identique au chapitre 040 compte 13911 dans les dépenses d'investissement.

Les évolutions des recettes réelles de fonctionnement sont représentées dans le graphique suivant.



II. La section d'investissement

Les dépenses d'investissement sont principalement comptabilisées au chapitre 21 pour l'achat d'un véhicule, le remplacement de divers mobiliers et matériels informatiques.

Il est prévu également au chapitre 20 (immobilisations incorporelles) l'achat de divers logiciels.

Chapitres	Libellés	Crédits BP 2024	Propositions BP 2025	Variation 2025/2024
20	Immobilisations incorporelles	25 000,00	16 000,00	-36,00 %
21	Immobilisations corporelles	427 900,00	424 000,00	-0,91 %
040	Opération d'ordre de transfert entre section	10 200,00	16 000,00	+56,86 %
TOTAL DÉPENSES D'INVESTISSEMENT		463 100,00	456 000,00	-1,53 %

Envoyé en préfecture le 18/04/2025
Reçu en préfecture le 18/04/2025
Publié le 2025/2024
ID : 974-269740122-20250407-DELCCASN7_04_25-BF

Le tableau ci-après présente par chapitres les recettes d'investissement qui sont proposées pour le Budget Primitif 2025.

Chapitres	Libellés	Crédits 2024	Propositions BP 2025	Variation 2025/2024
10	Dotations, fonds divers et réserves	11 079,11	5 066,77	-54,27 %
13	Subvention investissement		8 831,87	Non significatif
040	Opération ordre de transfert entre section	75 200,00	120 000,00	59,57 %
001	Résultat reporté	376 820,89	322 101,36	-14,52
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT		463 100,00	456 000,00	-1,53

Le total du budget toutes sections confondues en dépenses/recettes est donc de 7.365.000 euros.

La présente note est destinée aux membres du conseil d'administration du CCAS pour le vote chapitre par chapitre tel qu'il est présenté dans les tableaux ci-dessus.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

CCAS

Objet : Vote du budget primitif 2025

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la note explicative de synthèse N°7,

Le conseil d'administration,

Après en avoir délibéré,

DECIDE

Article 1^{er} : Le budget primitif 2025 (budget principal) est adopté chapitre par chapitre comme suit :

Section de fonctionnement

CHAPITRE	
DEPENSES DE L'EXERCICE	
011	409 000,00
012	5 630 000,00
65	600 000,00
67	150 000,00
042	120 000,00
RECETTES DE L'EXERCICE	
013	62 000,00
70	198 000,00
74	1 990 000,00
75	3 652 000,00
77	1 992,79
042	16 000,00
002	989 007,21
TOTAL	
DEPENSES	6 909 000,00
RECETTES	6 909 000,00

Section d'investissement

Envoyé en préfecture le 18/04/2025

Reçu en préfecture le 18/04/2025

Publié le



ID : 974-269740122-20250407-DELCCASN7_04_25-BF

CHAPITRE	
DEPENSES DE L'EXERCICE	
20	16 000,00
21	424 000,00
040	16 000,00
RECETTES DE L'EXERCICE	
10	5 066,77
13	8 831,87
040	120 000,00
001	322 101,36
TOTAL	
DEPENSES	456 000,00
RECETTES	456 000,00

Article 2 : Le Président, ou en son absence ou en cas d'empêchement le Vice-Président, est autorisé à signer tout document ou pièce se rapportant à cette affaire.

Article 3: La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Article 4 : Le Président et le receveur municipal sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait copie conforme,

Le Vice Président, Harry MUSSARD	La secrétaire de séance Marie Josée HUET
